PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 13 avril 2022, à 20 heures, sont présents :

Mesdames les Conseillères régionales, Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin Sainte-Victoire-de-Sorel

Denis Benoit Saint-Aimé

Alain Chapdelaine Saint-Roch-de-Richelieu Vincent Deguise Saint-Joseph-de-Sorel

Diane De Tonnancourt

Sylvain Dupuis

Richard Gauthier

Yamaska
Saint-Ours
Massueville

Marie Léveillée Saint-Gérard-Majella Michel Péloquin Sainte-Anne-de-Sorel

Serge Péloquin Sorel-Tracy Richard Potvin Saint-David Gilles Salvas Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Sylvain Dupuis, préfet.

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétairetrésorier, Me Joanie Lemonde, directrice générale adjointe et greffière et Mme Josée-Ann Bergeron, coordonnatrice aux communications.

NOTE: À 18 h 30, les membres se sont réunis en caucus et par la suite en comité général de travail.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Préfet Sylvain Dupuis souhaite la bienvenue aux participants et mentionne que, dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de la COVID-19, la présente séance peut se tenir en présence du public, le tout dans le respect des règles sanitaires en vigueur et qu'un enregistrement audiovidéo sera diffusé dans les prochains jours sur le site Internet et également sur la page Facebook de la MRC.

2022-04-91 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Retrait des sujets inscrits aux points 13.3 et 16.1;
- Ajout des points ci-dessous :
 - o 18.4 Enclenchement de la procédure d'embauche pour le poste de coordonnateur ou coordonnatrice à l'aménagement du territoire;
 - o 23.1 Octroi d'une contribution financière à l'École Martel pour le projet Le grand Air;
 - o 23.2 Octroi d'une contribution financière à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel dans le cadre du Défi des générations;
 - o 23.3 Félicitations aux lauréats de la région du Gala Agristars.

2022-04-92 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 9 MARS 2022

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt Appuyée par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 9 mars 2022 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (CRSIC) DU 17 MARS 2022

Les membres prennent connaissance du compte rendu de la réunion du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC) du 17 mars 2022 qui leur a été déposé.

2022-04-93 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT la liste des dépenses et des paiements soumise pour la séance d'avril 2022;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour payer ces dépenses;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour la séance d'avril 2022 et totalisant 462 837,87 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

M. le Conseiller régional Serge Péloquin, à titre de président de Parc éolien Pierre-De Saurel, présente aux membres un bref rapport, entre autres, concernant :

- la production d'électricité depuis le début de 2022;
- la maintenance semi-annuelle du parc:
- le dépôt prochain des états financiers aux administrateurs;
- la visite du site par les représentants d'Hydro-Québec Distribution (14 avril 2022);
- le lancement d'un appel d'offres pour la réparation des palmes, etc.

M. le Conseiller régional Richard Potvin, en tant que président du comité consultatif agricole (CCA), informe les membres des éléments qui ont été discutés aux deux dernières rencontres de ce comité, notamment en ce qui concerne une demande d'autorisation de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel à la CPTAQ et la nomination d'un nouveau représentant du CCA au comité régional agricole (CRA).

2022-04-94 AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX : VILLE DE SAINT-OURS

Les membres prennent connaissance des rapports d'analyse de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire concernant les documents ci-dessous de la Ville de Saint-Ours :

- Règlement numéro 2021-231 modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone R-10 à même une partie de la zone Mix-2;
- Résolution 2022-03-1169 concernant le projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à permettre l'usage « habitation bifamiliale isolée » aux 2176-2178, chemin des Patriotes.

CONSIDÉRANT les rapports de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indiquent que ce règlement et ce PPCMOI ne contreviennent pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 2021-231 et le PPCMOI faisant l'objet de la résolution 2022-03-1169 de la Ville de Saint-Ours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2022-04-95 AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX : VILLE DE SOREL-TRACY

Les membres prennent connaissance des rapports d'analyse de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire concernant les règlements ci-dessous de la Ville de Sorel-Tracy:

- Règlement numéro 2503 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2226;
- Règlement numéro 2504 modifiant le règlement de lotissement numéro 2223.

CONSIDÉRANT les rapports de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indiquent que ces règlements ne contreviennent pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC approuve les règlements numéros 2503 et 2504 de la Ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2022-04-96

AVIS DE LA MRC À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL POUR L'UTILISATION D'UNE ZONE AGRICOLE À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE (DOSSIER 434840)

CONSIDÉRANT les résolutions 16-12-21 et 24-02-22 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel concernant une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aménagement d'une aire de virage au bout de la rue en impasse Avelin-Péloquin;

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), la CPTAQ demande une recommandation à la MRC;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, la MRC a analysé la demande en fonction des critères de l'article 62 de la LPTAA, des objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi que des dispositions du documentaire complémentaire de la MRC;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif agricole (CCA) concernant cette demande (résolution CCA 2022-77-03);

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indique que cette demande d'autorisation est conforme au schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC émette une recommandation favorable à la CPTAQ concernant la demande d'autorisation de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel (dossier 434840).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2022-04-97 AVIS DE LA MRC CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES DE LA VILLE DE SOREL-TRACY

CONSIDÉRANT la résolution 2022-03-186 de la Ville de Sorel-Tracy relativement à une demande de dérogations mineures où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières, soit une zone inondable située sur la rue des Berges;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 145.2 et 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) une municipalité doit transmettre à la MRC une résolution accordant une dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières;

CONSIDÉRANT la note du 7 avril 2022 de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indique que cette demande de dérogation ne contrevient pas aux objectifs et aux dispositions du schéma d'aménagement;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC approuve la résolution 2022-03-186 de la Ville de Sorel-Tracy.

> ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2022-04-98 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 349-22 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LA FOURNITURE DE CERTAINS BIENS ET SERVICES

ATTENDU que des tarifs doivent être établis pour la fourniture de certains biens et services par la MRC de Pierre-De Saurel;

ATTENDU les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, ainsi que les dispositions de l'article 962.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 9 février 2022, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

ATTENDU qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU que la version projet du présent règlement est à la disposition du public pour consultation sur le site Internet de la MRC depuis le 11 avril 2022 et que des copies sont également à la disposition du public depuis le début de la séance;

ATTENDU que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la greffière;

ATTENDU que l'objet du règlement, sa portée et son coût sont mentionnés par la greffière;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le règlement numéro 349-22 établissant une tarification pour la fourniture de certains biens et services soit adopté.

Le contenu du règlement 349-22 fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2022-04-99

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 350-22 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

ATTENDU que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010 et modifiée le 10 juin 2016, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Pierre De Saurel a adopté un premier code d'éthique et de déontologie pour ses employés en novembre 2012 (règlements numéros 222-12 et 233-14) ainsi qu'un deuxième en septembre 2016 (règlements numéros 254-16 et 293-18);

ATTENDU que la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 », et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 18 de la Loi le code d'éthique et de déontologie doit être adopté par règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 9 mars 2022;

ATTENDU que l'adoption a été précédée d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 11 avril 2022 ;

ATTENDU que, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 29 mars 2022;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance d'adoption;

ATTENDU que la version projet du présent règlement est à la disposition du public pour consultation sur le site Internet de la MRC depuis le 11 avril 2022 et que des copies sont également à la disposition du public depuis le début de la séance;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Marie Léveillée

Que le règlement numéro 350-22 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel soit adopté.

Le contenu du règlement 350-22 fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 285-18 À L'ÉGARD DE LA PISTE CYCLABLE

M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 351-22 modifiant le règlement 285-18 établissant les règles d'utilisation à l'égard de la piste cyclable régionale de la MRC de Pierre-De Saurel, et ce, afin d'ajouter une disposition concernant l'interdiction de fumer, d'allumer des feux et d'utiliser des barbecues au charbon.

Un projet de règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 306-19 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC

M. le Conseiller régional Vincent Deguise donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 352-22 modifiant le règlement numéro 306-19 relatif au traitement des membres du conseil de la municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, et plus particulièrement les dispositions relatives à la rémunération des membres de comités et d'organismes, incluant l'annexe s'y rattachant.

Un projet de règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante.

AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UNE REFONTE DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI)

M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour présentation, une refonte du règlement de contrôle intérimaire (RCI) en vue de son adoption.

AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT L'AJUSTEMENT DES QUOTES-PARTS MUNICIPALES RELATIVES AUX ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX

M. le Conseiller régional Gilles Salvas donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour présentation, un projet de règlement établissant l'ajustement des quotes-parts municipales de la Partie 1 des budgets 2018, 2019, 2020 et 2021 relatives aux équipements supralocaux.

.

2022-04-100 TRANSFERT D'UN MONTANT DU SURPLUS NON AFFECTÉ DU FONDS GÉNÉRAL DE LA MRC AU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ DE L'ACTIVITÉ « MATIÈRES RÉSIDUELLES »

CONSIDÉRANT le manque de disponibilités budgétaires liées à l'activité « Matières résiduelles » à la suite de l'entrée en vigueur, le 4 octobre 2021, du dernier contrat de collecte, transport, traitement et/ou élimination des matières résiduelles, et ce, en raison de la hausse des coûts par rapport au contrat précédent;

CONSIDÉRANT le montant disponible au surplus non affecté du fonds général de la MRC au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens d'autoriser un transfert de ce surplus non affecté vers le surplus accumulé affecté de l'activité « Matières résiduelles » pour pallier le manque de ressources financières;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC autorise le transfert d'un montant de 59 514 \$ du surplus non affecté du fonds général de la MRC au surplus accumulé affecté de l'activité « matières résiduelles ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2022-04-101

MODIFICATION DES SIGNATAIRES AUX COMPTES OUVERTS PAR LA MRC POUR LA GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) ET DU FONDS AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME)

CONSIDÉRANT que depuis 2015 la MRC de Pierre-De Saurel est détentrice du Fonds local d'investissement (FLI);

CONSIDÉRANT la résolution 2016-02-83, laquelle établit les modalités d'ouverture d'un compte exclusif à la Caisse Desjardins Pierre-De Saurel pour la gestion du FLI;

CONSIDÉRANT que la MRC a mandaté le CLD, devenu en 2021 Développement économique Pierre-De Saurel, pour assurer le traitement et le suivi des demandes d'aide financière du fonds Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT les comptes ouverts par la MRC à la caisse Desjardins Pierre-De Saurel pour la gestion de ces deux fonds;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les signataires à ces comptes (réf. résolution 2021-11-357);

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC :

- autorise la Caisse Desjardins Pierre-De Saurel, pour le compte numéro 0580180 relatif à la gestion du Fonds local d'investissement (FLI), à honorer, payer et débiter au compte concerné tout chèque portant deux signatures obligatoires selon la formule suivante : un élu et un fonctionnaire et dont les spécimens de signatures seront fournis à la Caisse, et ce, pour les personnes suivantes :
 - M. Sylvain Dupuis, préfet de la MRC;
 - o M^{me} Diane De Tonnancourt, préfète suppléante de la MRC;
 - M. Antoine De Tilly, directeur de l'innovation et des partenariats stratégiques de Développement économique Pierre-De Saurel;
 - M. Denis Boisvert, directeur général de la MRC;

- désigne les personnes suivantes comme signataires (deux signatures obligatoires dont un élu et un fonctionnaire) au compte Desjardins numéro 0083334 relatif à la gestion du Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre de la COVID 19:
 - M. Sylvain Dupuis, préfet de la MRC;
 - o M^{me} Diane De Tonnancourt, préfète suppléante de la MRC;
 - M. Antoine De Tilly, directeur de l'innovation et des partenariats stratégiques de Développement économique Pierre-De Saurel;
 - o M. Denis Boisvert, directeur général de la MRC;
- modifie la résolution 2021-11-357 en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport d'audit de la viceprésidence à la vérification de la Commission municipale du Québec relativement à la transmission des rapports financiers.

2022-04-102 NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT DU CCA AU COMITÉ RÉGIONAL AGRICOLE (CRA)

CONSIDÉRANT la résolution 2021-11-350 relative à la nomination des membres du comité régional agricole (CRA);

CONSIDÉRANT que l'un des membres représente le comité consultatif agricole (CCA) de la MRC;

CONSIDÉRANT que ce poste est occupé par M. Richard Potvin qui siège maintenant au CCA à titre de représentant de la MRC, soit depuis novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le CCA, par sa résolution CCA-2022-77-04, propose la nomination du M. Benoit Laferrière pour représenter le CCA au CRA en remplacement de M. Potvin;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC nomme M. Benoit Laferrière à titre de représentant du comité consultatif agricole (CCA) au comité régional agricole (CRA), et ce, jusqu'en novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2022-04-103 PRÉCISIONS CONCERNANT LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC DE L'AN 3 DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CALQ À L'ÉCHELLE DE LA MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT la résolution 2020-02-63 relative à l'adhésion de la MRC à l'entente culturelle du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) dans le cadre du Programme de partenariat territorial;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-05-156 relative à la bonification de la contribution de la MRC (11 des 12 municipalités) d'un montant de 5 000 \$ pour l'an 2 dans le cadre de cette entente de partenariat avec le CALQ;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-06-196 relative à la bonification de la contribution de la MRC (11 des 12 municipalités) d'un montant de 5 000 \$ pour l'an 3 dans le cadre de cette même entente de partenariat avec le CALQ;

CONSIDÉRANT la réintégration en 2022 de la Ville de Sorel-Tracy au financement du développement culturel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de modifier les résolutions 2020-02-63 et 2021-06-196 pour tenir compte de cette réintégration, puisque maintenant l'entente concerne les 12 municipalités du territoire;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt Appuyée par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC modifie les résolutions 2020-02-63 et 2021-06-196 afin d'autoriser, pour la troisième année (2022-2023) de l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie - « Entente sectorielle de développement » :

- le versement d'une contribution financière de base d'un montant de 5 000 \$, prélevée à même l'activité de fonctionnement de l'année 2022 (partie budgétaire relative à la culture qui touche maintenant l'ensemble des 12 municipalités de la MRC);
- le versement d'une contribution financière supplémentaire d'un montant de de 5 000 \$, prélevée à même la partie 4 du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR), et ce, à titre de bonification de la contribution financière de base de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 7 DU BUDGET

2022-04-104 AUTORISATION DE LA TENUE DE FAMILLES EN FÊTE 2022

CONSIDÉRANT le retour du projet Familles en fête en mai 2022;

CONSIDÉRANT que ce projet a pour objectifs d'offrir une variété d'activités gratuites aux citoyens de la MRC pendant la Semaine québécoise des familles et de faire connaître aux citoyens les services offerts sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet est possible grâce à la contribution financière de plusieurs organismes;

CONSIDÉRANT l'appui du comité régional en développement social (CRDS) pour l'édition 2022 de Familles en fête;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC autorise :

- la tenue de l'édition 2022 de Familles en fête;
- le versement d'une contribution financière de 4 500 \$, et ce, à même le budget de la politique familiale et des aînés;
- l'affectation de ce montant pour la réalisation de l'édition de 2022 et, s'il y a lieu, le transfert du montant non utilisé pour l'édition 2023;
- la coordonnatrice à la politique familiale et des aînés à signer, pour et au nom de la MRC, tous les contrats nécessaires à la réalisation de ce projet.

2022-04-105 APPROBATION DU PROJET PR-2022-027-PFA - AÎNÉS ACTIFS 2022

Les membres prennent connaissance du projet PR-2022-027-PFA intitulé « Aînés actifs ».

CONSIDERANT que ce projet s'adresse particulièrement aux personnes de 50 ans et plus;

CONSIDÉRANT la popularité grandissante du projet Aînés actifs qui existe depuis 2016;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à l'animation de séances de gymnastique douce par un spécialiste de l'activité physique dans les parcs de la région;

CONSIDÉRANT la forte demande pour que le projet soit reconduit;

CONSIDÉRANT l'importance d'appuyer les aînés dans leur volonté d'être actifs;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de la MRC ont démontré de l'intérêt à réaliser à nouveau le projet;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité est responsable d'acquitter les frais liés à ce projet;

CONSIDÉRANT que cette initiative répond à deux priorités de la Politique régionale des aînés, soit :

- Offrir un milieu de vie agréable et favorable aux aînés;
- Prévenir l'exode des personnes âgées vers les municipalités urbaines grâce à l'offre de service dans la majorité des municipalités su territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité développement social (CRDS) à l'égard de ce projet;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC:

- approuve le projet PR-2022-027-PFA « Ainés actifs 2022 »;
- offre une contribution financière pour un montant équivalant à cinquante pour cent (50 %) de la facture relative à ce projet, et ce, jusqu'à concurrence de 450 \$ par municipalité;
- affecte les dépenses liées à ce projet au budget de la politique familiale et des aînés;
- autorise l'utilisation des ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

DÉCLARATIN D'INTÉRÊT

M. le Conseiller régional Gilles Salvas précise qu'il ne participera pas aux délibérations concernant le prochain sujet à aborder compte tenu de son lien d'intérêt avec le Groupe GIB.

2022-04-106

FRR - VOLET 2, PARTIE 4 - APPROBATION DU PROJET 202202-025P4 - GIB FEST, RÉGATES INTERNATIONALES DE SOREL-TRACY ET MARCHÉ DE **NOËL DE SOREL-TRACY**

Les membres prennent connaissance du projet 202202-025P4 intitulé « Gib Fest, Régates internationales de Sorel-Tracy et Marché de Noël de Sorel-Tracy » présenté par le Groupe GIB dans le cadre de la partie 4 du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR).

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'Innovation et des partenariats stratégiques de DÉPS indiquant que ce projet est conforme à l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC:

- approuve le projet 202202-025P4 intitulé « Gib Fest Régates internationales de Sorel-Tracy et Marché de Noël de Sorel-Tracy » du Groupe GIB;
- autorise le versement d'une subvention de 26 000 \$ dans le cadre de ce projet (20 000 \$ pour le volet « festival »; 6 000 \$ pour le volet « régates »), et ce, après la conclusion d'une entente entre la MRC et l'organisme et conditionnellement à la réalisation des activités;
- prélève ce montant de l'enveloppe réservée pour le soutien aux organismes de développement régional (partie 4 du volet 2 du FRR);
- autorise le directeur des finances à signer l'entente pour et au nom de la MRC et à en assurer le suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS * (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

* Excluant M. le Conseiller régional Gilles Salvas qui s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*).

2022-04-107

FRR - VOLET 2, PARTIE 4 - APPROBATION DU PROJET 202202-026P4 - EXPO AGRICOLE DE SOREL-TRACY DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE RICHELIEU

Les membres prennent connaissance du projet 202202-026P4 intitulé « Expo Agricole de Sorel-Tracy et compétitions équestres » présenté par la Société d'agriculture de Richelieu dans le cadre de la partie 4 du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR).

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'Innovation et des partenariats stratégiques de DÉPS indiquant que ce projet est conforme à l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Marie Léveillée

Que le Conseil de la MRC:

- approuve le projet 202202-026P4 « Expo Agricole de Sorel-Tracy et compétitions équestres » de la Société d'agriculture de Richelieu;
- autorise le versement d'une subvention de 3 000 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la conclusion d'une entente entre la MRC et l'organisme;
- prélève ce montant de l'enveloppe réservée pour le soutien aux organismes de développement régional (partie 4 du volet 2 du FRR);
- autorise le directeur des finances à signer l'entente pour et au nom de la MRC et à en assurer le suivi.

2022-04-108 OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT UNE PROBLÉMATIQUE D'ÉROSION DE BERGES DANS LA DÉCHARGE DU TRAIT CARRÉ (PROJET C2111)

CONSIDÉRANT la demande de prix DP-2022-03-01 afin d'obtenir un avis professionnel en ingénierie relativement à une problématique d'érosion de berges dans la décharge du Trait Carré située sur le territoire de la ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT que la MRC n'a reçu qu'une seule proposition à la suite de cette demande de prix, soit celle de la firme TetraTech inc.;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC :

- octroie à la firme TetraTech Inc. le contrat de services professionnels d'ingénierie concernant la problématique d'érosion de berges dans la décharge du Trait Carré située sur le territoire de la ville de Saint-Ours pour un montant de 9 657,90 \$ (taxes incluses), et ce, conformément à sa proposition;
- reconnaisse que la présente résolution et les documents de la demande de prix DP-2022-03-01 tiennent lieu de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

DÉPÔT DU BILAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2021

Les membres prennent connaissance du bilan de la gestion des matières résiduelles de l'année 2021 qui leur a été déposé.

Ce bilan sera mis en ligne sur le site de « Mission : Réduction ».

2022-04-109 **RATIFICATION**

RATIFICATION DE L'AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA FORÊT DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT l'avenant à l'entente sectorielle de développement pour la forêt dans la région administrative de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que cet avenant remplace le libellé de l'article 8 relativement à la durée de l'entente afin qu'elle se termine au plus tard le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT cet avenant a été signé par le préfet le 29 mars 2022;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC ratifie l'avenant à l'entente sectorielle de développement de la forêt dans la région administrative de la Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2022-04-110 SEMAINE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS (24 AU 30 AVRIL 2022)

CONSIDÉRANT le désir de la MRC de renouveler son appui à l'occasion de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tient annuellement au mois d'avril:

CONSIDÉRANT que la MRC participe depuis plusieurs années à cette importante semaine de sensibilisation relativement ;

CONSIDÉRANT que la MRC est fière de promouvoir cette cause auprès de sa population;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC appuie la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 24 au 30 avril et s'engage à hisser le drapeau à l'effigie du don d'organes et de tissus à cette occasion et à sensibiliser la population à l'importance de ce don de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2022-04-111 PROLONGATION DE L'ENSEMBLE DES MANDATS DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC AU SEIN DES ORGANISMES EXTERNES

CONSIDÉRANT la résolution 2021-11-356 prolongeant jusqu'au 13 avril 2022 le mandat des personnes nommées par la MRC au sein des organismes externes ci-dessous :

- Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu COVABAR : M. Sylvain Dupuis;
- Comité ZIP du Lac Saint-Pierre : M. Michel Péloquin;
- Conseil régional de l'environnement de la Montérégie CREM : M. Michel Péloquin;
- Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel : M. Denis Benoit;
- Coopérative de solidarité de la Réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre :
 M. Michel Péloquin;
- Culture Montérégie : Mme Diane De Tonnancourt;
- Développement économique Pierre-De Saurel (d'office : le maire de la villecentre et le préfet de la MRC);
- Loisir et sport Montérégie : M. Gilles Salvas et poste vacant à titre de substitut;
- OBV Yamaska : M. Michel Péloquin;
- Parc éolien Pierre-De Saurel (compagnie 9232-3674 Québec inc.):
 M^{me} Martine Bourgeois, MM. Alain Chapdelaine, Yves Labrecque, Serge Mercier et Serge Péloquin;
- Réseau cyclable de la Sauvagine : M^{me} Diane De Tonnancourt, à titre de personne-ressource;
- Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Pierre-De Saurel : MM. Vincent Deguise, Sylvain Dupuis et le préfet (d'office)
- Société de transport collectif de Pierre-De Saurel : MM. Vincent Deguise, Michel Péloquin et Serge Péloquin;
- Table de concertation jeunesse du Bas-Richelieu inc. : M. Vincent Deguise
- Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre : M. Michel Péloquin;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC n'a pas été en mesure d'entamer sa réflexion et son analyse sur la procédure liée aux nominations au sein d'organismes externes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de prolonger l'ensemble des mandats au sein des organismes mentionnés précédemment;

CONSIDÉRANT que les postes qui étaient occupés par un conseiller régional ou une conseillère régionale qui n'a plus ce titre demeureront vacants jusqu'aux prochaines nominations;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC:

- prolonge jusqu'au 23 novembre 2022 les mandats des représentants de la MRC au sein des organismes externes ci-dessous, soit :
 - Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu - COVABAR : M. Sylvain Dupuis;
 - o Comité ZIP du Lac Saint-Pierre : M. Michel Péloquin;
 - o Conseil régional de l'environnement de la Montérégie CREM : M. Michel Péloquin;
 - o Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel : M. Denis Benoit;
 - o Coopérative de solidarité de la Réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre : M. Michel Péloquin;
 - o Culture Montérégie : Mme Diane De Tonnancourt;
 - Développement économique Pierre-De Saurel (d'office : le maire de la ville-centre et le préfet de la MRC);
 - Loisir et sport Montérégie : M. Gilles Salvas et poste vacant à titre de substitut;
 - o OBV Yamaska : M. Michel Péloquin;
 - Parc éolien Pierre-De Saurel (compagnie 9232-3674 Québec inc.):
 M^{me} Martine Bourgeois, MM. Alain Chapdelaine, Yves Labrecque, Serge Mercier et Serge Péloquin;
 - o Réseau cyclable de la Sauvagine : M^{me} Diane De Tonnancourt, à titre de personne-ressource;
 - o Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Pierre-De Saurel : MM. Vincent Deguise, Sylvain Dupuis et le préfet (d'office)
 - o Société de transport collectif de Pierre-De Saurel : MM. Vincent Deguise, Michel Péloquin et Serge Péloquin;
 - Table de concertation jeunesse du Bas-Richelieu inc. : M. Vincent Deguise
 - o Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre : M. Michel Péloquin;
- précise que le poste de représentant de la MRC au sein de l'organisme cidessous demeure vacant, et ce, jusqu'aux prochaines nominations au sein des organismes externes :
 - o Comité de coordination du chantier de la persévérance scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2022-04-112 ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE DU COORDONNATEUR AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT l'entérinement de la démarche d'embauche pour le poste de coordonnateur ou coordonnatrice aux technologies de l'information en janvier 2022;

CONSIDÉRANT l'autorisation d'embauche de cette ressource en février 2022:

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a procédé à des entrevues et qu'un candidat a été retenu;

CONSIDÉRANT que le candidat est entré en fonction le 4 avril 2022;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC entérine l'embauche de M. Jean-Richard Beaulieu au poste de coordonnateur aux technologies de l'information.

2022-04-113 AUTORISATION D'EMBAUCHES : COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL, COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE À LA GESTION DES COURS D'EAU ET AGENT OU AGENTE DE SENSIBILISATION À LA SAINE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT les résolutions 2021-10-302, 2022-01-23 et 2022-03-85 autorisant l'enclenchement des procédures d'embauche pour pourvoir les postes suivants :

- Coordonnateur ou coordonnatrice au développement culturel;
- Ressource étudiante pour pouvoir le poste d'agent ou d'agente de sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles;
- Coordonnateur ou coordonnatrice à la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir ces postes dès que possible pour le bon fonctionnement de la MRC;

CONSIDÉRANT la pertinence que le Conseil de la MRC donne exceptionnellement le pouvoir aux comités de sélection de confirmer l'embauche aux personnes retenues, le tout afin de leur permettre de donner un préavis à leur employeur, s'il y a lieu, et de favoriser leur entrée en fonction le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection concernant le poste étudiant d'agent ou agente de sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles:

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Appuyée par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC autorise :

- le directeur général, à la suite des recommandations des comités de sélection, à procéder à ces embauches (développement culturel et gestion des cours d'eau);
- l'embauche de M^{me} Audrey Ménard au poste étudiant d'agente de sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2022-04-114 ENTÉRINEMENT DE L'ENCLENCHEMENT DU PROCESSUS D'EMBAUCHE POUR POURVOIR LE POSTE DE COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT le départ du coordonnateur à la gestion des matières résiduelles la semaine dernière;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens il y avait lieu d'enclencher la procédure d'embauche afin de pourvoir ce poste le plus rapidement possible;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Marie Léveillée

Que le Conseil de la MRC entérine l'enclenchement de la procédure d'embauche pour pourvoir le poste de coordonnateur ou coordonnatrice à la gestion des matières résiduelles.

> ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2022-04-115 ENCLENCHEMENT DU PROCESSUS D'EMBAUCHE POUR LE POSTE DE COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT l'annonce récente du départ de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens d'enclencher la procédure d'embauche afin de pourvoir ce poste le plus rapidement possible;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC autorise l'enclenchement de la procédure d'embauche pour pourvoir le poste de coordonnateur ou coordonnatrice à l'aménagement du territoire.

> ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2022-04-116 CRÉATION D'UN COMITÉ EN RADIOCOMMUNICATION

CONSIDÉRANT la note du coordonnateur à la sécurité incendie et civile relativement à la pertinence de créer un comité en radiocommunication;

CONSIDÉRANT que la création de ce comité offrira la possibilité à la MRC d'obtenir des subventions;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC autorise la création d'un comité en radiocommunication qui regroupera les membres du comité technique en sécurité incendie ainsi que le coordonnateur à la sécurité incendie et civile de la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2022-04-117 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE EN SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT le règlement numéro 344-22 établissant les règles de régie interne du comité technique en sécurité civile de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que la composition prévue à ce règlement est la suivante :

- Trois (3) directeurs généraux ou coordonnateurs du plan de sécurité dont :
 - Un (1) représentant de la Ville de Sorel-Tracy;
 - Deux (2) représentants des autres municipalités locales.
- Deux (2) directeurs ou officiers des SSI/régie desservant le territoire de la MRC, dont :
 - Un (1) représentant de la Ville de Sorel-Tracy;
 - o Un (1) représentant des autres municipalités locales.
- Un (1) représentant du ministère de la Sécurité publique;
- Un (1) représentant de la Sûreté du Québec.

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel à tous une majorité de directeurs généraux ou coordonnateurs du plan de sécurité ont manifesté leur intérêt pour participer à ce comité;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 344-22 devra être modifié en ce sens, mais qu'il y a tout de même lieu de procéder à la nomination des membres;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC nomme les membres ci-dessous au comité technique en sécurité civile :

- M^{me} Brigitte Boulé, conseillère en sécurité civile, Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie - Montérégie et Estrie, ministère de la Sécurité publique;
- M^{me} Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière, Ville de Saint-Ours;
- M. Maxime Dauplaise, directeur général et greffier-trésorier, Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;
- M. Carlo Fleury, directeur général, Ville de Sorel-Tracy;
- M^{me} Andrée Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, Municipalité de Massueville;
- M. Roger Lamanque, directeur adjoint, Service de protection et d'intervention d'urgence, Ville de Sorel-Tracy;
- M^{me} Annie Lussier, responsable du poste de la MRC de Pierre-De Saurel, Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

Les membres prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

2022-04-118 **APPUI**

APPUI À LA MRC DE ROUVILLE - REVENDICATION CONCERNANT LA COMPLEXITÉ DES DÉMARCHES ET LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS PAR LE MTQ

Les membres prennent connaissance de la résolution 22-03-069 de la MRC de Rouville qui dénonce la complexité des démarches et les délais de traitement des dossiers par le ministère des Transports du Québec (MTQ).

CONSIDÉRANT le contenu de cette résolution;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC partage la position de la MRC de Rouville dans ce dossier;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- appuie la résolution 22-03-069 dans laquelle la MRC de Rouville transmet au MTQ des revendications concernant la complexité des démarches et les délais de traitement des dossiers;
- demande au MTQ de prendre les mesures nécessaires pour réduire prioritairement les délais, de revoir de façon urgente son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales pour en simplifier et en clarifier les étapes et enfin de prendre davantage en compte l'expertise municipale dans le cadre des décisions ayant des impacts locaux ou régionaux.

2022-04-119 APPUI - RENOUVELLEMENT DU FONDS DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE

Les membres prennent connaissance de la résolution 2021-11-24-01 reçue du Comité régional en développement social du Centre-du-Québec (CRDSCQ) concernant le renouvellement du fonds de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale.

CONSIDÉRANT le contenu de cette résolution;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC partage la position du CRDS dans ce dossier;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC

- appuie la résolution 2021-11-24-01 du Comité régional en développement social du Centre-du-Québec (CRDSCQ);
- demande au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :
 - de confirmer, dans les meilleurs délais, la reconduction, pour l'horizon 2023-2028, de cette importante mesure que sont les Alliances pour la solidarité et l'inclusion sociale;
 - o de permettre que les fonds non dépensés des Alliances pour la solidarité 2018-2023 puissent être utilisés au-delà du 31 mars 2023, et ce, sans que les enveloppes futures ne soient amputées;
 - o d'adopter, pour y parvenir, une approche flexible et élaborée en amont, de concert avec les mandataires de l'ensemble des régions du Québec;
 - o de prévoir que l'enveloppe de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale 2023-2028 soit bonifiée afin de répondre de façon structurante aux défis de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres prennent connaissance de la correspondance reçue.

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres prennent connaissance des invitations reçues.

2022-04-120 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ÉCOLE MARTEL POUR LE PROJET LE GRAND AIR

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue d'intervenants de l'école Martel dans le cadre du projet intitulé « le Grand Air »;

CONSIDÉRANT que ce projet s'adresse spécifiquement à la classe de développement qui accueille 11 élèves de la région qui ont des retards dans plusieurs facettes (moteurs, langagiers, sociaux, affectifs, académiques, etc.);

CONSIDÉRANT que le projet « le Grand Air » a pour objectifs de faire vivre à ces élèves de nouvelles expériences, notamment en organisant des sorties, une fois par 2 semaines, dans différents parcs et infrastructures de la région;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens deux sorties d'environ 2 heures sont prévues à la piscine Laurier R. Ménard de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT que la contribution financière demandée à la MRC consiste spécifiquement à défrayer les coûts liés à ces deux sorties;

CONSIDÉRANT que ce projet correspond aux orientations de la Politique familiale de la MRC:

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC accorde, à même l'activité de fonctionnement de l'exercice en cours, une contribution financière de 400 \$ à l'École Martel dans le cadre du projet « le Grand Air ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2022-04-121 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU DE SOREL POUR LE DÉFI DES GÉNÉRATIONS

CONSIDÉRANT la demande de partenariat financier reçue de la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel pour ses activités de financement 2022 dont le Défi des générations qui aura lieu du 14 juin au 24 septembre;

CONSIDÉRANT le plan de partenariat local proposé pour cette activité;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a procédé à l'analyse de cette demande;

CONSIDÉRANT le consensus dégagé à la suite de cette analyse;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Marie Léveillée Appuyée par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC accorde, à même l'activité de fonctionnement de l'exercice en cours, une somme de 3 000 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel à titre de partenaire du Défi des générations 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2022-04-122 FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS RÉGIONAUX DU GALA AGRISTARS DE LA GRANDE MONTÉRÉGIE 2022

CONSIDÉRANT le dévoilement des lauréats du 9^e Gala Agristars de la grande Montérégie qui s'est tenu le 11 avril 2022;

CONSIDÉRANT que deux entreprises agricoles de la région ont remporté un prix lors de ce gala, soit :

- Céréales Bellevue de Saint-Robert (Paul et Pierre Caplette) : le prix Bon coup en agroenvironnement Entreprise exceptionnelle;
- Ferme de Sainte-Victoire à Sainte-Victoire-de-Sorel : le prix Bon coup en agroenvironnement - Projet exceptionnel;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC félicite chaleureusement ces deux lauréats du gala Agristars de la grande Montérégie 2022 et les remercie pour leur précieuse contribution à l'avancement de l'agriculture dans la région.

		ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET	
	PÉRIODE DE QUESTIO	DNS	
	Les citoyens et citoyennes ont été invités à transmettre leurs questions par courriel.		
	M. le Préfet Sylvain Dup	uis fait lecture de la seule question reçue.	
2022-04-123	LEVÉE DE LA SÉANCE		
	II est proposé par : Appuyé par :	M. le Conseiller régional Serge Péloquin M. le Conseiller régional Richard Gauthier	
	Que la séance soit levée à 21 h 17.		
		ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET	
	Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).		
		Sylvain Dupuis Préfet	
		M ^e Joanie Lemonde, Directrice générale adjointe et greffière	
	CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS Je soussigné certifie que la MRC dispose des crédits suffisants au surplus accumulé non affecté du fonds général pour les fins auxquelles le transfert prévu à la résolution 2022-04-100 est autorisé.		

Délivré à Sorel-Tracy le 13 avril 2022.

Denis Boisvert
Directeur général et secrétaire-trésorier